

MAIRIE
DE
P U Y G I R O N

(Drôme)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

<i>Nombre de membres afférents au conseil municipal</i>	<i>11</i>	<i>Date de la convocation</i>	<i>08 décembre 2017</i>
<i>Nombre de membre en exercice</i>	<i>10</i>	<i>Date d'affichage</i>	<i>08 décembre 2017</i>
<i>Nombre de membres présents</i>	<i>09</i>		

L'an deux mil dix sept et le quatorze décembre à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHARPENET Loïc, Maire.

Présents : CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, ARSAC Véronique, THIBAUD Daniel, LOOPUYT Christine, DUMONT Pascale, THIVOLLE Michel, BOURDOIS Flavien.

Absents : MALECOT Olivier.

M. CROZIER Lionel a été nommé secrétaire.

Objet : Recensement de la population – Agent Recenseur

Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe afin de réaliser les opérations du recensement 2018

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu l'arrêté du 05 août 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif au recensement de la population

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, du 08 janvier 2018 au 28 février 2018, à raison de 17h30 par semaine, indice brut 351, indice majoré 328.
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs ou financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Loïc CHARPENET
Signé électroniquement

